

DECRET N° 94-46 DU 10 MARS 1994
PORTANT NOMINATIONS A TITRE
EXCEPTIONNEL MILITAIRE ET ETRANGER
DANS L'ORDRE DU MERITE SOCIAL

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,
GRAND MAITRE DE L'ORDRE NATIONAL DU BENIN

- VU : La loi n° 90-32 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU : La Décision n° 91-042/HCR/PT du 30 Mars 1991 portant proclamation des résultats définitifs du deuxième tour des élections présidentielles
- VU : La loi n° 86-010 du 26 Février 1986 portant création de l'Ordre National du Bénin, modifiée par la loi n° 87-017 du 21 Septembre 1987 ;
- VU : La loi n° 87-019 du 21 Septembre 1987 portant création de l'Ordre du Mérite Social ;
- VU : Le décret n° 93-199 du 08 Septembre 1993 portant composition du Gouvernement ;
- VU : Le décret n° 91-76 du 10 Mai 1991 portant nomination de Monsieur Grégoire Gilbert GBENOU en qualité de Grand Chancelier de l'Ordre National du Bénin par intérim ;
- VU : Les décrets n° 88-337 du 29 Août 1988 et n° 89-221 du 15 Juin 1989 portant nomination des membres du Conseil de l'Ordre National du Bénin
- VU : L'extrait du relevé n° 47/SGG/REL du 02-12-93, des décisions administratives prises par le Conseil des Ministres en sa séance du Mercredi 1er Décembre 1993 ;
- VU : Le Procès-Verbal de la Session Exceptionnelle du Conseil de l'Ordre National du Bénin du 1er au 06 Mars 1994 ;

Sur proposition du Président de la République, Grand Maître de l'Ordre National du Bénin ;

Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du Mercredi 09 Mars 1994,

DECRETE :

Article 1er. - Sont nommés à Titre Exceptionnel, Etranger et Militaire au grade de Chevalier de l'Ordre du Mérite Social pour prendre rang du 11 Mars 1994, les Officiers français dont les noms suivent :

- Colonel PLANTIN Patrick
- Chef de Bataillon BENINTENDI Georges

- Chef de Bataillon DE FLEURIAN Jean-Marie
- Capitaine de Vaisseau LE BAIL
- Capitaine CAVEY Denis
- Capitaine BACHELET Jean-François.

En reconnaissance du rôle appréciable joué dans le renforcement des liens de Coopération Militaire entre la République Française et la République du Bénin.

Article 2. - Le présent décret sera enregistré et publié au Journal Officiel

FAIT A COTONOU, LE 09 MARS 1994

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat,
Chef du Gouvernement,
Grand-maître de l'Ordre National du Bénin


Nicéphore D. SOGLC

Pour le Grand Chancelier de l'Ordre National du Bénin par intérim absent, le Membre du Conseil de l'Ordre National du Bénin le plus ancien dans la Dignité de Grand-Croix


Salomon D. S. BLOKOU

AMPLIATIONS : PR 6 - AN 4 - Ministères 19 - GCONB 30 - CS 2 - SGG 4 - MESGPR 2 - Départements 6 - DFE-DLC-INSAE 3 - IGE-CSM-DCCT 3 - BN-DAN-CNEPI 3 - UNB-FASJEF-ENA 3 - JORB 2 - Intéressés 6.